

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T304

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de raccordement électrique de Mme Chevalier  
Chemin de Saint Pierre  
A compter du 25/11/2024 jusqu'au 20/12/2024**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **MIRAMAS RESEAUX, chemin de GAROUVIN – BP38 - 13140 MIRAMAS** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 06 NOV. 2024

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



## ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 06 NOV. 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

## CHEMIN DE SAINT-PIERRE

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

 METROPOLE DEPARTEMENTALE COMMUNALE PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE ...MIRAMAS RESEAUX

Adresse BP38

13141 MIRAMAS

Tél./FAX 04 90 50 29 00

Mail miramasreseaux@orange.fr

POUR LE COMPTE DE  
ENEDIS

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 25/11/2024 au 20/12/2024

Durée des travaux: 10 jours

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Raccordement électrique de Mme CHEVALIER

## Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

 Oui  Non DAET 22ml Longueur Tranchées TRAVAUX DE NUIT Voirie moins de 3 ans STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux 30 KM/h ALTERNAT MANUEL SI BESOIN DANGER ALTERNAT MANUEL TRICOLERE  
si besoin CHAUSSEE RETRECIE ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage TRAVAUX 1/2 chaussée Passage VL et PL CONES DE SIGNALISATION PROTECTION DES PIETONS BALISAGE DU CHANTIER INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

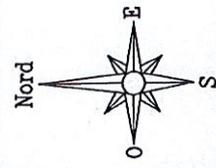


COMMUNE DE MARIGNANE  
Périmètres du centre

le 04/12/2019

LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF

